

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25/06 s'est réuni à la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

BARILLAU Valérie (Arrivée à 20h30), GUYON Roger, GALLERAND Martine, BOUSSAUD Patrice, CZECK Blandine (Arrivée à 20h30), Adjoint

VALBOUSQUET Éric, CAILLON Yann (Arrivée à 20h30), GASTINEAU Christelle, Conseillers délégués
COSTE Eliane, BOULAIS Charlotte, VIAUD Jean-Pierre, OUISSE Marie Thérèse, LOUIS Régis, LEZORAY Hervé, MALLE Isabelle, LE BRIS Mikaël (Arrivée à 20h30), RINALDI Peggy, MORICET Elisabeth, CAILLON Alexandre, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

CAILLON Yann, Pouvoir à A. CAILLON jusqu'à son arrivée

REVILLER Chrystèle, Pouvoir à P. RINALDI

MEIGNEN Géraldine, Pouvoir à M. GALLERAND

SIMON Eddy, Pouvoir à E. VALBOUSQUET

VIOLAIN Marie-Charlotte, Pouvoir à C. GASTINEAU

LAUNAY Sébastien, Pouvoir à JL. THAUVIN

ABSENTS : GREGOIRE Richard, GUINE Kévin.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Secrétaire de séance : GASTINEAU Christelle

☺☺☺☺☺☺☺☺

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour adressé le 25/06 a été complété par envoi complémentaire le lundi 28/06 et n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

☺☺☺☺☺☺☺☺

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2021

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021.

Une modification a été proposée par Yann Caillon sur le point N°8 afin d'intégrer les interventions de Eric Valbousquet, Martine Gallerand et Valérie Barillau.

<i>VOTE</i>	UNANIMITÉ
-------------	------------------

2- Attribution du marché de restauration scolaire 2021

Le marché actuel de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil du mercredi de la commune de CAMPBON arrive à échéance au 6 juillet 2021. Il convient donc de le renouveler à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de deux ans avec possibilité de reconduction chaque année sans que la durée totale du marché n'excède 4 ans.

La consultation a été publiée le 25 mars 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2021. 4 sociétés ont répondu à l'appel d'offres. Ces offres ont été analysées du 3 au 17 mai pour une présentation en commission Enfance du 19 mai 2021.

Une phase de négociation entre les 3 meilleurs candidats a été conduite jusqu'au 22 juin avec une dégustation de repas le 18 juin par la commission Enfance Jeunesse lien intergénérationnel pour tester les repas de 3 candidats.

Suite à ces négociations, la commission Enfance Jeunesse Lien intergénérationnel propose de retenir l'offre mieux-disante de la société CONVIVIO comme indiqué dans le tableau d'analyse ci-dessous avec contenants tout réutilisables et les variantes reprises du personnel et méthanisation.

	CONVIVIO	OCEANE DE RESTAURATION	RESTORIA
Valeur technique	58	58	58
Prix	40	38,55	37,11
TOTAL	98	96,55	95,11
Classement	1	2	3

	CONVIVIO En tout réutilisable
Estimatif annuel avec méthanisation et PAI	109 448,00 €
Reprise du personnel	63 700,00 €
BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL SUIVANT DQE	173 148,00 €

<i>VOTE</i>	UNANIMITÉ 21 POUR – 1 ABSTENTION NE PARTICIPENT PAS au vote : P. RINALDI – C. REVILLER – Y. CAILLON
-------------	--

3- Convention de forfait communal Ecole Saint Victor 2021-2024

Un contrat d'association a été conclu le 9 juin 2006 entre l'Etat et l'école Saint Victor.

La circulaire MENF1203453C du 15/02/2012 fixe les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Une convention doit être signée entre la Commune et l'OGEC Saint Victor afin de fixer le montant du forfait communal, les effectifs pris en compte et les modalités de versement.

La convention existante, conclue pour 3 ans, arrive à échéance au 31/08/2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention pour une période de 3 ans.

<i>VOTE</i>	UNANIMITÉ 23 POUR NE PARTICIPENT PAS au vote : A. CAILLON – MC. VIOLAIN
-------------	--

4- Convention avec la CCES pour l'instruction des autorisations de droit des sols

En application de l'article L .422-8 du Code de l'Urbanisme, la Commune disposait gratuitement des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des demandes d'autorisations d'urbanisme. L'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, entrée en vigueur le 1er juillet 2015, a mis fin à la mise à disposition des services de l'État auprès des Communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus.

Dans un souci de mutualisation des moyens humains et matériels, en 2015, la Commune a souhaité confier au service instructeur créé au sein de la Communauté de Communes Loire et Sillon, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, pour pouvoir bénéficier d'une prestation de services permettant de réaliser des économies d'échelle. La prestation de services n'emporte pas transfert de compétence, le Maire restant seul compétent pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

La Communauté de communes Estuaire et Sillon a été créée par arrêté préfectoral à compter du 1er janvier 2017.

La présente convention a pour objet de régulariser et de définir les modalités de l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, confiée par le Maire au service d'instruction de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon en application de l'article R. 423-15-b) du code de l'urbanisme.

<i>VOTE</i>	UNANIMITÉ
-------------	------------------

5- Acquisition de la parcelle AI n°8

La parcelle AI n°8 située à l'intersection des allées du Calvaire et des Tilleuls est affectée d'un emplacement réservé au PLU depuis 2001 afin de desserrer le stationnement autour de l'école Ferdinand Daniel.

En 2016, ce terrain avait été estimé par les Domaines à 75 000 €, mais les propriétaires ne désiraient pas vendre. La moyenne actuelle des ventes de terrains en zone U s'établit autour de 120 €/m².

Les propriétaires sont maintenant vendeurs de leur parcelle et après échanges avec le Maire seraient d'accord sur la vente d'environ 1 100 m² pour 97 500 €.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette acquisition.

<i>VOTE</i>	UNANIMITÉ 23 POUR – 2 ABSTENTIONS
-------------	--

6- Décisions prises par le Conseil municipal**CONCESSIONS CIMETIERE
2021**

Date arrêté	N°	Objet	N° Concession	Échéance	Vues en CM du
01/06/2021	108	achat concession plaque au jardin du souvenir	6	25/04/2036	01/07/2021
01/06/2021	109	achat concession de terrain	1358	03/05/2071	
01/06/2021	110	renouvellement concession de terrain	952	06/03/2036	

7- Informations Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 8 juillet à Campbon salle de la Préverie. Le projet de pacte de gouvernance y sera présenté et les conseillers municipaux sont invités à assister à la séance.

La procédure d'élaboration du projet de territoire a débuté. L'objectif est de le présenter au vote du Conseil communautaire en septembre 2022. Des échanges seront organisés avec les Conseillers municipaux de chaque commune pour les associer à cette démarche, notamment par le biais de réunions plénières.

8- Informations et questions diverses

Les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux sont fixées au 23/09 – 04/11 – 16/12 – 27/01 à 20h.

Une réunion plénière du Conseil Municipal d'Enfants est prévue le lundi 5 juillet à 18h30 pour inaugurer les nouveaux équipements du plan d'eau (panneaux d'information sur le nourrissage des canards et table de tennis de table)

La séance est levée à 21h37.

Le Maire, Jean-Louis THAUVIN